

L'actuelle Convention Territoriale Globale (CTG) étant arrivée à son terme depuis le 31/12/2025, il a été proposé un renouvellement quinquennal pour la période 2026-2030, conformément au diagnostic partagé entre les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre de ce nouveau plan d'actions à l'échelle du territoire de Decazeville Communauté.

Madame la Maire précise que si la CTG vise à élaborer un projet de services aux familles adaptés aux besoins et aux ressources du territoire, chaque Collectivité reste libre de définir les actions qu'elle met en œuvre dans les champs de compétence qu'elle exerce.

Le pilotage et le suivi des actions de la CTG sont assurés à l'échelle de la Communauté de Communes, et ces fiches actions sont classées en 4 Orientations :

- Garantir la cohérence de l'offre de services Petite Enfance
- Renforcer la structuration des actions menées en direction de l'Enfance et de la Jeunesse
- Consolider l'accompagnement des familles
- Favoriser le vivre ensemble et l'accès aux services et aux droits

Madame la Maire propose ainsi d'approuver les termes du projet de renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales, et d'engager la Commune dans la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de cette convention, en conformité avec les objectifs fixés.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE les termes du projet de renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales.

ENGAGE la Commune dans la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de cette convention, en conformité avec les objectifs fixés.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Delibération Transmise à la Sous-Préfecture le **4 mars 2026**
Publiée ou Notifiée le **4 mars 2026**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,

La Maire,

Christine TEULIER

